



Chère adhérente, cher adhérent
du Foyer Rural de Beynes 2019/2020

Beynes, le 30 septembre 2020

Madame, Monsieur,

Suite à la délibération du conseil d'administration du 28 septembre et conformément aux recommandations sanitaires en vigueur limitant les réunions à 30 personnes nous décidons de reporter notre assemblée générale ordinaire 2020 de six mois.

En cela nous appliquons la réglementation qui préconise de faire approuver les comptes dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice 2019/2020.

Une date de convocation vous sera envoyée dans les délais, en tant qu'adhérent sur la saison 2019/2020.

Cordialement,

Les membres du conseil d'administration, représentés par Michèle Morel

FOYER RURAL
Mairie de Beynes
Place du 8 Mai/1945
78650 BEYNES 01/34 89 11 63
SIRET 785 032 632 00016